

[Text]

Under the schedule for POW compensation, I was not aware that there were ex-POW merchant seamen who served up to 58 months, and no consideration has ever been given to them. I can understand there are not very many, but at this late date I hope these things will be taken into consideration. The National POW Association also asked that VIP benefits be extended to all POWs and that one trip through dangerous waters be made the sole qualification for a war veterans allowance and VIP. These are all contained in the proceedings.

Mr. Minister, I recognize what we have done for veterans over the years, but the merchant seamen, from what I can read and from what I have learned, are a group that suffered without a weapon in their hands. They had to wait and sit like ducks in the water. Those civilians who served in support of the armed services overseas, such as the Sally Ann and the KOC people, are recognized as "in support veteran services". I would like to ask you to take those things into consideration in the future.

**Mr. Merrithew:** Canadian people generally recognize the great contribution that was made by those people who served in close proximity to very serious war action yet who were not in the service and, therefore, not subject to military discipline. The arguments are very old, and everyone has heard them, so I am not going to bore anyone. My predecessor from my riding, Tom Bell, was one of the greatest fighters in the world for the merchant seamen.

As you probably know, the act was brought in in 1946. It was later amended in 1962 and then again 1984. The decision was not altered, but, at the same time, we did introduce something that I do not think any other country has, which is civilian war allowances, which is very much like a war veterans allowance. But the decision was not altered to call a merchant seaman a veteran. I am sure that is another issue to be debated with those people who felt that they were true veterans and, therefore, in the service.

We even extended the provision that they could receive all the medals that a veteran did, except the CVSM and the Defence medal. We brought in the civilian war allowance and have amended that on three occasions. Senator, I believe you did make one mistake in saying that merchant seaman cannot receive a POW allowance. I do not think that is correct, but I am open to correction.

**The Chairman:** Could you repeat that?

[Traduction]

de la marine marchande; c'est-à-dire dans une guerre où des gens sont restés prisonniers pendant plus de cinq ans, l'indemnité basée sur le temps doit être extrapolée au-delà de 30 mois pour être équitable.

En vertu du barème des indemnités versées aux anciens combattants, je n'étais pas au courant qu'il y avait des marins de la marine marchande qui ont été prisonniers pendant des périodes allant jusqu'à 58 mois; et on ne s'en est jamais occupé. Il n'y en a peut-être pas beaucoup, mais, si longtemps après, j'espère que l'on prendra ces choses en considération. L'Association nationale des prisonniers de guerre a également demandé que l'on étende les prestations du PAAC à tous les prisonniers de guerre, et qu'il suffise d'une seule mission en eaux dangereuses pour être admissible à une allocation d'anciens combattants et au PAAC. Tout cela se trouve dans le rapport.

Monsieur le ministre, je reconnais ce que nous avons fait pour les anciens combattants au cours des années, mais les marins de la marine marchande, d'après ce que je peux lire et ce que j'en ai appris, ont souffert sans tenir d'arme à la main. Ils étaient la proie facile des ennemis. Les civils qui ont servi au soutien des services armés outre-mer, comme les équipages du Sally Ann et du KOC, sont reconnus comme ayant travaillé dans les «services de soutien des anciens combattants». J'aimerais vous demander de prendre ces choses en considération à l'avenir.

**M. Merrithew:** En général, les Canadiens reconnaissent la grande contribution de ces gens qui ont servi très près du feu de l'action, mais qui n'étaient pas dans le service et, par conséquent n'étaient pas soumis à la discipline militaire. Les arguments sont usés, tout le monde les a entendus et je ne vais donc ennuyer personne. Le prédécesseur de ma circonscription, Tom Bell, était l'un des plus grands combattants dans le monde des marins de la marine marchande.

Comme vous le savez probablement, la Loi a été promulguée en 1946. Elle a été modifiée par la suite en 1962, puis de nouveau en 1984. La décision n'a pas été modifiée, mais, en même temps, nous avons introduit quelque chose qui n'existe probablement pas dans aucun autre pays, à savoir les allocations de guerre pour les civils, qui ressemblent beaucoup aux allocations d'anciens combattants. Mais la décision n'a pas été modifiée pour appeler un marin de la marine marchande un ancien combattant. Je suis sûr que c'est là une autre question qui devrait être discutée avec ces personnes, qui s'estimaient de vrais anciens combattants et, par conséquent, comme faisant partie du service.

Nous avons même étendu la disposition voulant qu'ils pourraient recevoir toutes les médailles d'un ancien combattant sauf la CVSM et la Médaille de la Défense. Nous avons introduit l'allocation de guerre pour les civils et l'avons modifiée à trois reprises. Monsieur le sénateur, je pense que vous avez fait une erreur en disant qu'un marin de la marine marchande ne peut pas recevoir une indemnité de prisonnier de guerre. Je ne pense pas que ce soit exact; mais que l'on me corrige si j'ai tort.

**Le président:** Pourriez-vous répéter cela?